



(VAUCLUSE)

DÉCISION

Décision n° 001170

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'APT

Tarifs de la Maison de la Boucheyronne

Vu, l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son § 2.

Affiché le : 6 octobre 2023

Vu, les articles L 2132-1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du conseil municipal n° 2738 du mardi 20 juillet 2021 par laquelle le conseil municipal autorise Madame le Maire à fixer, dans les limites d'une revalorisation annuelle de 10 % des droits prévus au profit de la commune n'ayant pas un caractère fiscal.

Vu, la décision n° 1055 en date du 8 février 2022 fixant les tarifs pour la Maison de la Boucheyronne pour l'exercice 2022 et le début de l'année 2023.

Considérant, que les tarifs objet de la présente décision font l'objet d'une augmentation comprise entre 6,41% et 10%.

DECIDE

Article 1er :

De fixer les tarifs pour la Maison de la Boucheyronne à compter du 1^{er} octobre 2023, comme suit :

		Sans taxe de séjour	
Location de Salles	SALLE DU BAS/JOURNEE	103 €	
	SALLE DU HAUT/JOURNEE	103 €	
	PETITE SALLE	69 €	
	SALLE/HEURE	22 €	
	SALLE DE SEJOUR SANS CUISINE/JOUR	165 €	
	SALLE DE SEJOUR AVEC CUISINE/JOUR	295 €	
		Avec taxe de séjour	
Hébergements	HEBERGEMENT SEUL	18,50 €	19,30 €
	GESTION LIBRE (minimum de 25 personnes)	20,50 €	21,30 €
	PENSION COMPLETE	38,50 €	39,30 €
	PENSION COMPLETE+REPAS AMELIORE	41,50 €	42,30 €
	DEMI-PENSION	32,50 €	33,30 €
	DEMI-PENSION+REPAS AMELIORE	35,50 €	36,30 €
	REPAS	9,90 €	
	REPAS AMELIORE (anniversaire, cousinade, baptême...)	13 €	
	PETIT DEJEUNER	4,90 €	
	COLLATION	3,80 €	
	TAXE DE SEJOUR	0,80 €	
	LOCATION SERVIETTE DE TOILETTE	3 €	
	MACHINE A LAVER	4 €	

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20231004-001170-AU
Date de télétransmission : 05/10/2023
Date de réception préfecture : 05/10/2023

LE MAIRE
Mme Véronique ARNAUD-DELOY

Fait à APT, le 4 octobre 2023

